

LA CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE

Lors de la préparation de la Conférence intergouvernementale, il est apparu que la principale pierre d'achoppement n'était ni la codécision, qui était alors acceptée, dans la limite des cas où le Conseil devait se prononcer à l'unanimité, ni la coratification des traités par le Parlement, mais bien l'attribution de la compétence budgétaire au Parlement. De nombreux États avaient fait part de leurs réserves sur ce sujet au niveau de leur ministre des finances, voire même, pour un ou deux d'entre eux, au niveau de leur premier ministre. Par conséquent, dès la première réunion de la Conférence intergouvernementale, organisée sous la présidence italienne de l'Union, j'ai clairement indiqué que ce point constituait pour nous, j'ose le dire (bien que j'espère ne pas avoir utilisé ce terme), une ligne rouge – et nous n'avons finalement pas rencontré de difficultés.

LA CONVENTION EUROPÉENNE

Quelque temps après le sommet de Nice, le Parlement a adopté un rapport demandant que les futurs traités soient élaborés par une convention et non par la méthode intergouvernementale. La déception suscitée par le sommet de Nice était palpable. Celui-ci s'était tenu à la fin de la présidence française. Les discussions s'étaient prolongées jusqu'à trois ou quatre heures du matin, avant que Jacques Chirac, très fatigué, ne se présente devant le Parlement européen pour faire le bilan du sommet. Le sentiment général était celui d'une occasion manquée, mais qu'il n'y avait pas moyen de faire mieux, compte tenu des circonstances, ce qui conduisait toutes les énergies participantes à dire: "il doit y avoir une meilleure solution". C'est ainsi qu'après la déclaration de Laeken, sous la présidence belge, qui fixait un programme ambitieux de ce que pourrait envisager l'Union européenne en vue d'un futur traité, la Convention a été constituée. Le Parlement a alors saisi l'occasion et proposé d'en accueillir les travaux. Ainsi, sans être l'acteur principal, il a joué un rôle extrêmement actif dans cet ensemble, tel un catalyseur dans une réaction chimique, qui n'est pas l'élément principal mais qui tient une place décisive dans la réussite du processus.

Le seul grand échec de la Convention a été le refus, notamment de la part des représentants des États membres, d'accorder à la Commission européenne un pouvoir de contrôle plus strict du respect du pacte de stabilité et de croissance. Cette incapacité à trouver un accord nous est revenue comme un boomerang et nous l'avons chèrement payée. Rétrospectivement, puisque notre entretien se déroule en 2012, il s'agit peut-être de la seule grande question que nous n'ayons pas réglée à l'époque comme il se devait.